

Avantages complémentaires : Psychologie

A partir du 01/01/2011.

Sur base d'une prescription médicale circonstanciée, une intervention dans le coût d'un traitement psychologique auprès d'un(e) licencié(e) en psychologie est accordée aux membres effectifs ainsi qu'à leurs personnes à charge.

- 20,00 € pour le bilan psychologique
- 10,00 € par séance de suivi psychologique avec un maximum de 6 séances par année civile.

Il faut être en règle de cotisations.

A compléter par l'affilié(e) ou apposez une vignette d'identification

N° registre national :


N° d'inscription :

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____ N° : _____ Bte : _____

Code Postal : _____ Localité : _____ N° fixe ou GSM : _____



Vignette

A compléter par le (la) licencié(e) en psychologie

Le/la soussigné(e)

Déclare avoir suivi le patient – la patiente susnommé(e) dans le cadre d'un traitement psychologique :

bilan psychologique : le Montant perçu :

des séances de suivi psychologique :

1. Le Montant perçu :

2. Le Montant perçu :

3. Le Montant perçu :

4. Le Montant perçu :

5. Le Montant perçu :

6. Le Montant perçu :

Signature :

Cachet

Date du bilan (uniquement si effectué une année antérieure) :